

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE DE MALAUÈNE

AR 2024 PAEE 6 066

ABROGATION
DE L'ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE ET D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX
ENTREPRISE DALL AGNOLA SAS
POUR LE COMPTE DU SYNDICAT RHONE VENTOUX
IMPASSE L'ACANAUD

Le maire de Malaucène,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route

Vu le Code de la Voirie Routière

Considérant l'autorisation accordée par arrêté n° AR 2024 PAEE 6 066 du 12 avril 2024 à :

- l'entreprise DALL'AGNOLA SAS, représentée par Madame GIULIANI Lisa, domiciliée à CRILLON LE BRAVE (Vaucluse) 260.Chemin de Bédoin à Crillon
- Pour effectuer des travaux de renouvellement de conduite AEP pour le compte du syndicat Rhône Ventoux,
- Du 29 avril au 28 juillet 2024,
- Impasse l'Acaud et traverse de l'Ancien chemin d'Entrechaux (voir plan),

ARRETE

Article 1 : l'arrêté n° AR 2024 PAEE 6 066 du 12 avril 2024 est abrogé.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au centre de secours de Malaucène, au commandant de la brigade de Gendarmerie de Malaucène et au Policier Municipal

Malaucène, le 6 mai 2024

Monsieur le Maire

F. TENON





Publié le 17 mai 2024